

Congé parental d'éducation



Fiche pratique – Service Impact emploi association -Congé parental d'éducation

Congé parental d'éducation à temps partiel

La prise d'un congé parental à temps partiel doit faire l'objet d'un avenant au contrat de travail .

Cette absence n'est pas à saisir sur le bulletin.

Congé parental d'éducation à temps complet

L'absence est à saisir dans le logiciel, avec le nombre d'heures théoriques au contrat.

Mai 2022		Periode d'emploi	01/05/2022	au	31/05/2022	2e Trimestre 2022			
Quotité	80,00	manifs	1 ère	2 ème	3 ème	4 ème	5 ème	autres	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Salaires de base	1 200,00	soumis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		non soumis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<input type="checkbox"/> Retenue fiscale à la source 15%									
Régul. salaires									
Primes gratifications	Ajustement sur le net	Chômage	intégration PP prévoyar	res éléments revenus bi					
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature	Frais professionnels					
Base pour la retenue	1 200,00	Horaire théorique mensuel à temps complet					154,00		
Motif	date de début	date de fin	date de reprise	Complément libellé	Nombre heures	Mt retenue			
Congé parental d'édu	01/05/2022	31/05/2022	01/06/2022		81,23	1 200,0			
< >									
Total :						1 200,00			